

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

Union Départementale  
des Syndicats de Travailleurs Chrétiens  
de la Loire-Inférieure  
6, Rue de Bel-Air

## NOUVEL AN

Le Conseil de l'Union départementale, les Conseils des différents Syndicats, et la Commission de rédaction adressent à tous les syndiqués, ainsi qu'aux abonnés du « Messenger Syndical », à l'occasion de la Nouvelle Année, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur.

\*\*\*

A l'occasion des fêtes de Noël et des jours du renouvellement de l'année, jours entre tous où ont lieu les réunions de famille, il n'y aura pas de réunions pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 janvier 1923. Elles ne reprendront qu'à partir du 8 janvier, pour se poursuivre ensuite dans le courant du mois.

## CONVOCATIONS

Janvier 1923

Bureau de l'U. D. — Réunion ordinaire le mercredi 10 janvier, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission des Fêtes. — Réunion le lundi 8 janvier, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le mercredi 17 janvier, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission du Service d'achats. — Réunion mensuelle le mercredi 24 janvier, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Société de Secours Mutuels. — Réunion du bureau le mardi 9 janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Paiement des cotisations les dimanches 7 et 14 janvier, de 9 à 10 heures du matin, au siège, 6, rue de Bel-Air.

## Avis

Comme établi jusqu'alors, le paiement des cotisations se fera chaque mois le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> dimanche, mais en raison de la rigueur de la température, le bureau ne sera ouvert qu'à 9 heures. Donc, désormais, paiement des cotisations de la Société de Secours Mutuels, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dimanche du mois, de 9 heures à 10 heures précises.

## NE PAS NEGLIGER

de se faire inscrire comme membre de la Société de Secours Mutuels, dont les avantages sont si précieux aux travailleurs, de payer chaque mois sa cotisation dans l'intérêt de tous et dans le sien.

N. B. — Pour tous renseignements concernant la Société de Secours mutuels, s'adresser à la permanence de l'U. D., 6, rue de Bel-Air, tous les jours de 8 à 9 h., de 11 h. 30 à 14 h., de 17 à 18 h. 30.

Union Sportive Syndicale. — Permanence tous les vendredis, de 19 heures à 20 heures, au siège de l'U. D., 6, rue de Bel-Air.

## CONSEIL DE L'U. D.

La prochaine réunion du Conseil de l'U. D. aura lieu le 3<sup>e</sup> dimanche, 21 janvier.



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix **ÉCOLE PIGIER** 39 Médailles d'Or  
1<sup>er</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS  
Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14.  
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.  
De LORIENT, Rue du Petit-Pork 55.  
Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.  
HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET, Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire  
Inscription à toutes époques de l'Année.  
DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeures Dames  
Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

## PERMANENCE DE L'U. D.

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

## SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous rappelons à tous les membres de nos Syndicats que le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 h. à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 13 h. 30 à 19 heures.

### Vente réclame du 13 au 19

Haricots blancs, la boîte, 0 fr. 80, avec primes.

Vermicelle, Nouilles, Macaroni, 0 fr. 75 les 250 grammes (Marque Fernand Renaud) ; Rivoire et Carret, 0 fr. 90 ; Nouilles aux œufs, 1 fr. ; Figs Bougies, 1 fr. 10 le kilo ; Prunes, depuis 2 fr. 90.

## Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

## Pour la C. F. T. C.

1<sup>er</sup> Novembre 1922

Chers Camarades,

Je viens vous tendre la main pour notre C. F. T. C.

Fondée voici trois ans, à pareil jour, dans un magnifique élan de confiance et d'enthousiasme, la C. F. T. C. a déjà fourni une remarquable carrière.

Composée à ses débuts de 350 syndicats, presque sans liens fédéraux ou régionaux, elle en comprend aujourd'hui bien près de 800, groupés en 7 fédérations et 23 unions. Elle a pris, dans la vie professionnelle du pays, une place importante, apportant dans les discussions et les conflits professionnels les grandes notions de justice et de charité chrétiennes qu'on y avait quelque peu oubliées. Sa participation à l'organisation professionnelle internationale a fait comprendre qu'on pouvait associer le souci de la solidarité ouvrière au respect des justes revendications nationales.

De multiples succès, chaque jour plus significatifs, dans les commissions paritaires, aux Conseils de prud'hommes, au Conseil supérieur du travail, sa participation, hier même, à la Conférence Internationale du travail, sont venus confirmer l'importance et l'étendue des résultats

acquis et l'influence qu'exerce la C. F. T. C. même dans les milieux non professionnels.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que par l'admirable dévouement des militants. Membres du Bureau confédéral, Secrétaires confédéraux, Propagandistes, Présidents ou dirigeants d'unions ou de syndicats, disputent au juste repos nécessaire après la journée de travail, aux obligations familiales parfois impérieuses, les heures indispensables à assurer les tournées de propagande, l'organisation confédérale ou régionale, les tenues de congrès, tout le travail enfin qu'exige l'extension sans cesse croissante de notre œuvre. Plusieurs déjà sont tombés sur la brèche, épuisés par un labeur que les forces humaines ne peuvent soutenir impunément. D'autres les ont remplacés, prêts aux mêmes besognes et aux mêmes sacrifices.

Mais, quelle qu'en soit la beauté, ces sacrifices restent en grande partie inutiles, car nous ne possédons pas l'organisation intérieure qui peut en faire mûrir et en cueillir les fruits. Nos fédérations et nos unions régionales n'ont pour la plupart qu'un secrétariat de fortune ou n'ont pas de secrétariat du tout. Des régions entières d'une grande importance économique, où notre action est attendue avec impatience et serait accueillie avec joie, restent en jachère.

Nos syndicats, nos unions, nos fédérations, dont beaucoup sont de création récente et d'un effectif restreint, sont obligés de conserver, pour leur organisation et leur action propres, la presque totalité de leurs ressources en cotisations et le bureau confédéral ne saurait exiger d'eux, actuellement, un concours qui risquerait de les affaiblir dangereusement.

Allons-nous rester plus longtemps victimes de cette pauvreté matérielle, qui fait sourire les « nouveaux riches » de la C. G. T. ou d'ailleurs, et les porte à croire, et peut-être à souhaiter, bien à tort du reste, que notre mouvement mourra quelque jour d'inanition ?

Vous ne le voudrez pas ! Le C. N. dans sa dernière réunion a décidé la constitution immédiate de la Caisse de Propagande votée par le dernier congrès confédéral. Cette caisse il faut la doter.

Si votre syndicat ou votre union ou votre fédération ne peuvent le faire, vous, mes chers camarades, vous le pouvez et vous le devez.

Mettez la main à la poche, quelque durs que soient les jours que nous vivons. Ne vous montrez pas inférieurs à vos camarades cégétistes ou unitaires. Répondez à l'appel de vos Unions. Donnez généreusement pour que notre secrétariat confédéral puisse avoir, le plus tôt possible, les propagandistes qui lui manquent, pour que nos unions régionales soient dotées d'un secrétariat permanent, pour que de nouvelles régions soient ouvertes à notre influence, pour que notre Confédération poursuive,

en pleine indépendance, sa marche ascendante.

L'avenir de la C. F. T. C. dépend de votre fidélité généreuse. Apportez-nous à nouveau la preuve qu'elle est prête à se prodiguer, matériellement comme moralement. Et souvenez-vous que si l'aumône du pauvre est particulièrement agréable à Dieu, elle est particulièrement puissante aussi sur les œuvres d'ici-bas.

Votre Président,

J. ZIRNHELD.

Comme suite à l'appel de la C. F. T. C. en faveur de sa Caisse de propagande, le Conseil de l'U. D. fait connaître qu'ayant été imposé d'une contribution de 2.000 fr. pour l'année 1923 pour ladite Caisse, fait un pressant appel à tous les syndicats affiliés pour qu'ils organisent entre leurs membres une souscription pour la C. F. T. C. dont le montant devra être remis à l'U. D., qui centralisera pour l'envoi à Paris.

Le Conseil de l'U. D. compte donc sur la bonne volonté et la générosité de chacun des syndiqués dont l'obole, si minime soit-elle, pourra faire triompher nos idées syndicales catholiques.

## Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

de la Loire-Inférieure

6, rue de Bel-Air.

## Echo de la Journée Syndicale du 22 Octobre 1922

Rapport de M. Perrin, vice-président de l'U. D., sur le projet de fondation d'une Coopérative d'habitations salubres et à bon marché, création d'une Caisse d'épargne syndicale, sur les maisons de vacances, de repos et de retraites.

Mesdames, Messieurs,

Appelé à vous présenter en ce jour où l'U. D. célèbre sa fête patronale, un rapport de nos œuvres sociales, nous ne serions pas des syndicats dignes du nom chrétien si nous n'avions pas d'œuvres de solidarité chrétienne.

Notre Société de Secours mutuels, notre Caisse de retraite, présentent certainement un avantage sérieux pour le monde du travail, mais cependant notre effort ne serait pas complet si nous ne cherchions pas à amoindrir les risques de maladies chez le travailleur en cherchant à lui procurer un logement salubre et à bon marché.

Pour rendre cette garantie efficace, il est nécessaire avant tout de s'occuper d'enlever le travailleur au taudis qui le tue, lui et les siens.

Combien de fois ceux des nôtres visiteurs

Teleph. 10-28 NANTES Rue Crébillon, 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon, 20 Teleph. 10-28

# LA CHATELAINNE

LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN

que de

Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

des conférences de Saint-Vincent-de-Paul n'ont-ils pas été peines en portant leurs secours à la vue des chambres infectes, sans le cube d'air suffisant, où des enfants pâles et décharnés, portant déjà sur leurs petits visages les stigmates de la tuberculose. Ces constatations et la crise du logement, dont notre secrétariat social est si souvent à s'occuper, rendait une solution urgente, et nécessaire, c'est pourquoi le syndicat de la métallurgie, dans une de ses séances d'étude mensuelle, décida de cette question, si vitale pour l'ouvrier et sa famille et qui les touchait d'autant plus qu'ouvriers eux-mêmes, ils en connaissaient toute l'ampleur. N'était-ce pas une occasion de mettre en pratique nos principes de solidarité chrétienne, n'était-ce pas le moment de faire sortir de nos organisations syndicales tout l'aide matériel et moral qui, avec la défense des intérêts professionnels, constituent la raison d'être de nos syndicats.

De cette discussion, notre journal « Le Messenger Syndical », dans un procès-verbal de cette réunion d'étude, se fit l'écho très bref d'ailleurs, simplement pour lancer et souligner l'idée qui, d'ailleurs, devait être travaillée ultérieurement ; quoique bref, ce compte rendu suffit pour donner naissance à des pourparlers, d'abord entre M. Reminiéras, secrétaire de la maison familiale, qui lui-même syndiqué à nos syndicats chrétiens, vint exposer au bureau de la métallurgie les difficultés qu'il y aurait à surmonter pour équiper de toutes pièces une nouvelle Société de construction à bon marché, alors que les anciennes ne travaillaient plus, de plus ne serait-il pas plus intéressant, au lieu de diviser nos efforts dans une création nouvelle, de se rallier à une organisation existante, si cette Société consentait à nos syndiqués des conditions spéciales, créant ainsi pour eux des avantages réels. Les explications du secrétaire de la Maison familiale faisait très bien ressortir les avantages de cette dernière combinaison, mais cependant ne répondait nullement à l'objectif rêvé par les métallurgistes qui avaient surtout en vue la création d'une œuvre essentiellement syndicale destinée à assurer la vie propre à nos syndicats, tout en procurant en même temps un plus grand bien-être à nos syndiqués ; il leur semblait que tous nous devions, sous l'égide de notre Union régionale, travailler les uns pour les autres.

Devant cette conclusion nettement exposée, M Reminiéras, qui nous avait exposé des idées personnelles auxquelles il croyait nous gagner, nous proposa alors de parler de notre entretien et de notre désir à la Maison familiale, et au cas où cette Société accepterait notre point de vue, si nous consentions de venir discuter avec le Conseil d'administration de la Maison familiale pour y exposer notre manière de voir et y défendre notre point de vue syndical. Qu'il me soit permis ici de remercier tout particulièrement MM. Bouron et Billaud de la bienveillante courtoisie qu'ils ont bien voulu, à cette occasion, témoigner à nos syndicats chrétiens, car il ne faut pas se le dissimuler, ce que nous demandions en cette occurrence à ces Messieurs était en notre faveur un grand geste d'abnégation et surtout un aide moral de premier ordre ; après exposé réciproque, notre point de vue fut approuvé et nos espérances reconnues fondées, et de cette réunion fut établi le procès-verbal suivant :

« Répondant à l'invitation de la Maison familiale, les trois délégués du Syndicat

de la métallurgie des travailleurs chrétiens, membres de la Commission d'étude d'une Société immobilière d'habitations à bon marché, après avoir entendu les souhaits de bienvenue du président du Conseil d'administration, explique quelles sont leurs vues, ou tout au moins l'idéal rêvé par cette Commission d'étude : Doter l'Union départementale des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure d'un nouvel organisme syndical d'aide mutuel permettant au syndiqué catholique la possibilité d'être possesseur de son home familial. Il ajoute que ce serait avec plaisir qu'il verrait la Maison familiale, avec son organisation complète, devenir une œuvre syndicale, qu'ainsi ce serait donner à notre mouvement syndical chrétien la pleine valeur de sa doctrine.

« M. Reminiéras fait remarquer que ce serait changer le but de la Maison familiale, qui a surtout cherché jusqu'à maintenant à faire œuvre utile, sans s'occuper des idées du sociétaire, et il ajoute que ce serait peut-être restreindre l'action de la Maison familiale, qui pourrait se voir privée de certains concours qui, cependant, seraient une source de succès certain.

« Le syndicat des métallurgistes soulève une objection en disant que ce qu'il cherche surtout, c'est de mettre en valeur l'organisation syndicale, rallier à nos syndicats anti-révolutionnaires tous ceux qui n'appartiennent pas aux syndicats rouges, et qui, épars et sans liens de soutien, ou simplement indifférents, n'appartenant à aucune organisation professionnelle, sont une proie facile aux excitations de la démagogie. Or, par cette organisation sociale syndicale ajoutée aux autres déjà existantes : secours mutuels, magasin d'achats en commun, cours professionnels, conseils judiciaires, caisse de résistance et de chômage, assurance sur la vieillesse, caisse de la maternité, prêt mutuel, montrerait ainsi la différence de nos groupements et des autres organisations concurrentes.

« Or il estime que cette œuvre morale et sociale ne peut réellement s'organiser qu'à l'ombre du drapeau catholique, et qu'ainsi c'est donner toute sa valeur à l'encyclique « Rerum Novarum » et donner la pleine force à nos organisations, et enfin ce serait la réalisation du rêve de certains syndiqués, la création possible de la maison de repos pour malades et vieillards, refaisant ainsi l'œuvre séculaire de l'Eglise avec ses corporations antiques, et qu'en même temps ce serait donner à la Maison familiale une ampleur qui ne pourrait que lui profiter, en ce sens que ce ne serait plus seulement à Nantes, mais dans toute la Loire-Inférieure, et peut-être plus tard dans une région à déterminer.

« M. Reminiéras fait remarquer que les statuts ne prévoient que la Loire-Inférieure ; les délégués de la métallurgie objectent qu'un simple vote de l'assemblée générale suffit pour tout mettre d'accord.

« M. le Président et M. Billaud reconnaissent la justesse de la demande des délégués chrétiens et demandent la constitution d'une Commission chargée de se mettre d'accord et d'établir un rapport qui pourrait être lu aux deux groupes et permettrait la mise en service de cette organisation sociale, si nécessaire devant la crise des loyers actuels, quatre délégués de chaque côté seront désignés et M. le Président dit que les Syndicats pourraient même convoquer, si le besoin s'en faisait sentir, plus de quatre délégués.

« M. Perrin remercie M. le Président et les membres du Conseil du bon et amical accueil qui a été réservé aux délégués des syndicats chrétiens et espère que l'entente pourra se réaliser et doter le parti catholique social d'une organisation nouvelle vraiment sociale qui, sous la doctrine professionnelle, tendra à relever le niveau moral du salarié.

« La séance est levée à 19 heures. »

Et comme conclusion à l'entretien, il fut décidé qu'une Commission composée de dé-

légués de l'un et l'autre groupe se réunirait pour se mettre d'accord sur la modification des statuts, pour les adapter à la nouvelle organisation. Il fut en outre décidé, au cas d'acceptation du projet par l'Union, qu'à la prochaine assemblée générale de la Maison familiale, on proposerait la nomination de membres des travailleurs chrétiens comme administrateurs adjoints aux administrateurs de la Maison familiale, de cette façon la compétence et l'acquis des anciens aideraient les nouveaux sans que l'avenir de la Société en souffre et tout en respectant les droits acquis des anciens actionnaires ou sociétaires qui resteraient après la fusion ce qu'ils étaient auparavant et dont le bienveillant concours serait accepté avec la plus vive reconnaissance.

La Maison familiale, organe syndical, n'accepterait comme actionnaire bénéficiaire que des syndiqués affiliés à l'Union des Travailleurs chrétiens et son rayon d'action serait le même que la zone d'influence de la dite Union.

Son but est de procurer au travailleur un logement sain et à des prix abordables soit en location, soit en facilitant l'acquisition de l'immeuble au sociétaire bénéficiaire qui aurait versé les 2/10 de la valeur de la maison projetée.

La Maison familiale sera organisée sous la forme coopérative en tant que travail, c'est-à-dire que les syndiqués travailleront pour les syndiqués, et de cette façon nous pourrions réaliser une de nos revendications primordiales, la coopération mutuelle du travail, de l'intelligence et du producteur, également intéressés à produire puisque par ce système, tout en étant travailleur on sera associé au capital, donc patrons les uns comme les autres, tout en restant chacun dans sa sphère d'action.

La principale difficulté pour le travailleur désireux de posséder son home familial, c'est surtout le manque de fonds ; pour remédier à cette difficulté, une Caisse d'épargne sera constituée où nous accepterons tout dépôt d'argent par telle somme que le sociétaire pourra la faire, ces sommes produiront intérêt s'accumulant au capital afin de hâter le moment où les 2/10 de garantie statutaire étant constitués, le sociétaire pourra faire construire. Un bail avec promesse de vente au bout de la période d'amortissement du prêt sera souscrit au sociétaire et ce bail prévoiera le loyer annuel, comprenant l'amortissement de sa dette, de telle sorte que pour un loyer sensiblement le même que le coût actuel, l'ouvrier serait dans une maison construite selon ses goûts, qu'il pourrait aménager à son idée, s'en faire un chez soi idéal avec l'assurance d'en être le propriétaire aussitôt la dette éteinte. En plus, ces maisons seraient revêtues des prérogatives de la loi Ribot sur la propriété à bon marché, c'est-à-dire l'exonération d'impôts pendant douze ans et la reconnaissance comme habitations familiales, les mettant à l'abri de l'indivision et la rendant insaisissable. En outre, une assurance contre le décès permettra, en cas de décès du sociétaire bénéficiaire, de faire bénéficier ses héritiers de la propriété construite, et cela quelle que soit la somme versée, sans que l'héritier soit astreint à effectuer de nouveaux versements.

Tel est, répondant à la demande du Christ quand il a dit « Aimez-vous les uns les autres » et fidèles à nos principes sociaux catholiques, le projet qui est soumis à votre approbation, projet tout d'actualité et d'une urgence d'exécution incontestable devant la crise du logement actuelle et l'augmentation effarante des loyers, et si notre action parvenait à supprimer le gâchis, démoralisateur de la famille, nous estimerions avoir vraiment fait œuvre utile ; mais cependant qu'il me soit permis de vous dire que plus hautes sont nos espérances et que nous comptons beaucoup sur cette organisation pour matérialiser notre rêve de la création d'un asile de retraite pour les vieillards de nos corporations.

leur permettant, avec de modiques ressources, de passer en paix leurs dernières années, sans être à charge aux leurs.

En outre, maison de convalescence pour les malades des deux sexes ou les élopés de la vie pourraient, au plein air, se refaire une santé florissante.

Colonie de vacances, où pendant les deux mois de vacances nos enfants pourraient, au grand air, se refaire des fatigues et du surmenage de l'année scolaire et en même temps décharger la mère d'une surveillance très difficile, pour ne pas dire impossible, dans nos grandes villes, avec les exigences actuelles de la vie.

De cette façon pourrait-on aplanir les difficultés sociales qui se créent de plus en plus entre le capital et le travail et pourrions-nous ainsi hâter dans notre chère France le règne d'amour du Christ, qui veut régner par l'amour sur notre pays afin d'y ramener la paix sociale et la sécurité professionnelle.

Qu'il me soit permis en terminant de souhaiter que ces réunions d'études, qui ont amenées la présentation et la création de ces organismes de solidarité sociale, deviennent intersyndicales, afin que tous nous soyons plus conscients du rôle social de nos syndicats, afin que nous en comprenions mieux la portée et la raison d'être.

Société de Secours Mutuels de l'Union Départementale des Syndicats des Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure

LE DEVOIR DE PREVOYANCE

Tout homme conscient a des devoirs à remplir. Mettons en bonne place le devoir de la prévoyance, consistant, non pas à bâtir en imagination l'avenir, mais à en prévoir les charges et les moyens d'y faire face.

Reconnaissons que parmi les difficultés, celle de la maladie n'épargne personne, qu'elle s'attaque au travailleur isolé ou au chef de famille, ou à l'un des membres de la famille.

A l'avance, prenons les dispositions nécessaires pour supporter l'épreuve de la maladie, sans qu'il s'y ajoute le désarroi pécuniaire, l'impossibilité matérielle de donner à celui qui nous est cher les soins dont il a besoin.

Les Sociétés de Secours mutuels sont l'aide efficace et bienfaisant pour ces jours de difficulté.

La Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure vous aide à remplir parfaitement votre devoir de prévoyance. Elle a pour but :

De verser à ses membres participants une indemnité quotidienne de maladie ;

D'accorder aux mères de famille des allocations de maternité et d'allaitement ;

De donner une indemnité en cas de décès ;

D'organiser des retraites pour la vieillesse.

Ses avantages sont :

Indemnité quotidienne de maladie : Hommes, 5 fr. ; femmes, 3 fr. 50 ; enfants de 8 à 16 ans, 2 fr. ; enfants de 3 à 8 ans, 1 fr.

Allocation maternité, 1 fr. 50 par jour pendant un mois.

Allocation allaitement : 10 fr. par mois pendant six mois.

Indemnité de décès : 50 fr.

Conditions d'admission :

Etre membre d'un Syndicat affilié à l'U. D. (de droit la femme et les enfants des membres participants peuvent faire partie de la Société).

N'être pas âgé de plus de 40 ans.

Payer un droit d'entrée ; acquitter une cotisation mensuelle.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLOU

où vous trouverez le plus grand choix et aux meilleures conditions

DEMANDEZ

La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, Rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU

MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

A ce début d'année nous faisons une vive exhortation à tous les travailleurs et travailleuses de nos Syndicats n'appartenant pas encore à une Société de Secours mutuels, de se faire inscrire à notre Société de Secours mutuels des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure. C'est d'une nécessité, et aussi d'une telle sécurité de mettre les siens, et soi-même, à l'abri des difficultés qu'entraîne la maladie.

Que nos syndiqués ne soient pas arrêtés par la cotisation mensuelle. D'abord, comme nous le disions il y a quelque temps, cette petite somme versée chaque mois ne fait pas un trou dans le budget, et nous pouvons ajouter qu'elle est compensée en partie, parfois même complètement, par l'escompte accordé par les pharmaciens.

La liste complète des pharmaciens accordant l'escompte et celle des docteurs faisant des prix spéciaux sont affichés à la Permanence, 6, rue de Bel-Air et 18, rue Talensac.

Pour tous renseignements concernant la Société de Secours mutuels, s'adresser à ces deux Permanences.

Nous redisons à tous les membres de nos Syndicats que la visite médicale obligatoire pour entrer dans la Société de Secours mutuels est aux frais de la Société.

Prendre à la Permanence l'adresse des docteurs faisant passer la visite.

## Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

### CONVOCAION

Réunion du Conseil le Vendredi 12 janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Réunion du Bureau du 24 novembre 1922  
M. Pressensé, président, ouvre la séance en excusant MM. Buérne et Pippelin, retenus.

MM. Pressensé, Diét, Blanchet, Joubert, Boucoshist, Guigand, Ricordel, Ollivier, Antoine, Foulon, Crussan, Ogé, Buan et Duhamel étaient présents.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et leur demande tout leur dévouement, sur lequel il sait pouvoir compter, pour mener à bien l'œuvre entreprise et accomplir la mission dont ils ont été chargés par l'assemblée générale, qui est la défense des intérêts du Syndicat.

Il est ensuite procédé à l'élection des vice-présidents; M. Diét est nommé premier vice-président et M. Blanchet second; M. Foulon se voit attribuer le poste de secrétaire adjoint, et M. Buan celui de secrétaire archiviste.

La désignation des chefs des différents services donne : pour la Commission du recrutement, M. Foulon; celles des élections prud'hommes et du cercle d'études, M. Ricordel. M. Pressensé conserve la Commission du placement et demande à tous de bien vouloir lui faire connaître les places vacantes dès qu'ils les connaissent; il se charge également de la Commission des cours professionnels, dont l'importance n'échappe à personne. On se plaint justement de la crise de l'apprentissage, aussi est-il de notre devoir de contribuer par notre activité à la combattre en étendant et approfondissant les connaissances des employés, afin d'obtenir un meilleur rendement dans le travail et une rétribution plus large dans les salaires.

Le président donne ensuite lecture d'une demande de l'Inspectrice du travail, motivée par une démarche des Syndicats patronaux du commerce, proposant la récupération des heures perdues par les jours de fêtes légales ou locales. D'un accord unanime et spontané, le bureau tout entier oppose le refus le plus catégorique à cette

proposition et charge MM. Pressensé et Foulon, qui doivent avoir une entrevue avec l'Inspectrice et l'Inspecteur du travail, de leur faire part de ce refus, estimant que les jours de congé sont dus à l'employé et ne sont pas une faveur faite par l'employeur.

Les moyens de propagande et de recrutement sont ensuite envisagés et la séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé.

A. DUHAMEL.

## Syndicat des Métallurgistes et parties similaires

### DÈCÈS

Nous avons appris le décès de François Guillotin, décédé le 13 août dernier.

Nous offrons nos sincères condoléances à Mme Guillotin, sa veuve.

## Syndicat des Menuisiers et Ebénistes

### MARIAGE

Nous enregistrons avec plaisir le mariage de M. Joseph Bonnet avec Mlle Marie-Madeleine Gicquel.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 22 novembre, en l'église Sainte-Marguerite, à Paris.

M. Bonnet est le tout dévoué professeur de dessin du Syndicat des menuisiers-ébénistes.

Tous ceux qui le connaissent lui adressent, ainsi qu'à sa jeune épouse, leurs meilleurs vœux de bonheur.

## Syndicat des Travailleurs Chrétiens du Livre et parties similaires

Né d'hier, le Syndicat des Travailleurs chrétiens du Livre voit le nombre de ses adhérents, peu nombreux au début, augmenter petit à petit chaque jour. Pour ses fondateurs c'est un vrai succès en même temps qu'un encouragement pour l'avenir.

Certains catholiques de la corporation n'osent pas encore se joindre à nous, le respect humain peut-être d'une part, et de l'autre la crainte de se voir traiter de « jaunes » par quelques-uns de leurs camarades du clan adverse, les en empêchent. Qu'ils se rassurent donc, notre Syndicat n'est pas un groupement politique ni un syndicat jaune subventionné par les caisses patronales de la corporation.

Le rapport du secrétaire général pour la première réunion générale du 18 novembre, reproduit plus bas, leur donnera une idée plus exacte de ce que nous sommes et de ce que nous comptons faire.

Le Conseil syndical.

Compte rendu de la réunion générale du 18 novembre 1922, à 8 heures du soir, 6, rue de Bel-Air, sous la présidence d'honneur de M. le chanoine Ménard, directeur des Œuvres diocésaines.

L'U. D. était représentée par MM. Pressensé et Perrin. Le cher Frère Camille, directeur de l'Union des Amicales de l'enseignement libre de l'Ouest, et M. Catta, avocat, conseiller juridique de notre Syndicat, assistaient à la réunion.

### Rapport du Secrétaire

Monsieur le Chanoine,  
Messieurs, chers Camarades,

Le « Syndicat des Travailleurs chrétiens du Livre » est né. Il vient, tout comme les

autres Syndicats, prendre sa place au soleil, c'est son droit que personne ne saurait lui contester.

Il n'a donc qu'à se laisser vivre tout doucement, comme font les petits, grandir, et ensuite devenir un homme sain et fort, afin de pouvoir suivre avec assurance son chemin dans la vie syndicale.

Notre ligne de conduite fut tracée dès nos premières réunions préparatoires du mois dernier; elle se résume ainsi :

Notre Syndicat est composé de travailleurs vraiment chrétiens, reconnus comme étant sérieux et connaissant parfaitement leur métier, afin de ne donner prise à aucune critique.

Nous ne ferons pas de politique et nous ne participerons pas aux grèves politiques.

Nous ne ferons la guerre à personne.

Nous ne recevrons aucune subvention provenant de caisse patronale.

Enfin nous ne sommes pas un Syndicat jaune. Notre groupement est affilié à l'Union départementale des Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure, représentée ici ce soir par M. Pressensé et par M. Perrin.

Notre but unique est de défendre les intérêts économiques, professionnels et sociaux de nos syndiqués; nous soutenir et nous entraider en fondant des caisses d'assistance mutuelle, de retraite et de chômage.

Les catholiques n'étant pas nombreux dans la corporation du Livre, notre seul moyen de recrutement sera celui de fonder des cours d'apprentissage, afin de former de bons ouvriers qui augmenteront le nombre de nos syndiqués.

En résumé, le « Syndicat des Travailleurs chrétiens du Livre » est une œuvre catholique, composée exclusivement de catholiques, qui veulent défendre leurs droits, leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux, se soutenir, s'entraider et se faire respecter.

Au nom du Syndicat, je remercie Monsieur le chanoine Ménard d'avoir bien voulu venir présider notre réunion de ce soir; nous aurons en lui un conseiller moral indispensable à la vie spirituelle d'une œuvre catholique.

En M. Catta, nous avons un conseiller juridique qui déjà nous a rendu de grands services, ce dont nous le remercions tout particulièrement.

Je salue respectueusement et remercie le très cher Frère Camille d'être venu à notre réunion, sa présence ici nous rappelle que le premier syndicat catholique fut fondé à Paris par un Frère des Ecoles chrétiennes.

A vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu vous joindre à nous, merci!

Les Travailleurs chrétiens du Livre n'ont plus maintenant qu'à suivre leur chemin dans la vie syndicale, à redire au fond de leur cœur et à mettre en pratique la vieille devise que nous rappelait l'an passé, salle Saint-Stanislas, un orateur distingué :

« Fidelis semper...  
« Fidelis semper Deo ! »

Le rapport du secrétaire est approuvé à l'unanimité, ainsi que les statuts, dont un exemplaire a été remis à chaque syndiqué.

L'assemblée donne mandat à M. Naudin pour la déclaration et le dépôt légal des statuts à la Mairie de Nantes. (Les dites formalités ont été remplies le samedi 2 décembre dernier.)

Après un échange de vues sur différentes questions d'organisation intérieure, la séance est levée.

Le Secrétaire : E. NAUDIN.

### NAISSANCE

Le camarade Bachelier nous fait part de la naissance de sa fille Madeleine. Nos sincères félicitations.

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## Section des Dames

### CONVOICATIONS

Dimanche 14 janvier, à 8 h. 3/4 précis, 18, rue Talensac, Cercle d'Etudes. Sujet : Suite de l'Encyclique Rerum Novarum. — A 10 heures, réunion des Propagandistes.

Dimanche 23 janvier, à 10 heures, réunion du Bureau syndical.

### VIE SYNDICALE

#### Bonne Année Syndicale !

Bonne Année syndicale !

Ma tâche est particulièrement douce aujourd'hui. A toutes nos syndiquées, je dis avec tout mon cœur : bonne année, bonne année !

Quels vœux résumant ces deux mots ?

Ah ! soyez sûres qu'ils vous désirent du bonheur : le meilleur, le plus vrai, celui qui vient de cette satisfaction du cœur qui ne trompe pas ; de sentir que l'on est ce que l'on doit être.

Car, Syndiquées, mes amies, vous savez toutes que si certains jours de gaieté, d'amusement, ont leur charme, ce n'est pas là cependant ce qu'il y a de meilleur dans la vie, de plus sensible à notre cœur. Non, nos cœurs sont heureux par l'échange d'affection, par les services rendus à une belle cause, à une grande idée. Notre tâche quotidienne, bien menée et réussie, nous donne de grandes et légitimes joies.

Et ce sont ces grandes joies du cœur et de l'esprit que je vous souhaite.

Où donc, mieux qu'au Syndicat, grande famille des travailleurs, peut-on mieux exprimer ces souhaits.

Nous avons toutes notre rôle à jouer, rôle différent sans doute, mais qu'importe. Sachons être aussi bien la pierre de la cave que l'ardoise jolée du toit; la seule chose importante est d'être bien ce que nous devons être.

Et, puisqu'en ce bienheureux mois il est de coutume de dire des choses agréables, je veux finir par cette communication heureuse :

Notre Syndicat de Nantes, fondé il y a seulement quatre ans, compte aujourd'hui plus de 600 membres. Quelle fertilité, quelle joie pour nous toutes !...

Puisse cette nouvelle année voir encore notre famille grandir. Bonne année ! bonne année !...

Je suis l'interprète de toutes les syndiquées en offrant à Mademoiselle Elisabeth Goupille, notre présidente, aussi dévouée que merveilleuse organisatrice, tous nos meilleurs vœux et... le souhait de demeurer très longtemps la présidente du Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie.

### REUNION SYNDICALE

Le Bureau syndical s'est réuni le 26 novembre, sous la présidence de Mlle E. Goupille.

Etaient présentes :

Section du Commerce : Mlles Nicol, Cizeau, J. Martin, Marynia, Croué, Gohier.  
Section des bureaux : Mlles Drouard, Gouthière, Briand, Bouhier, Gotreau.

Madame Deshais

30, Place Viarmes

COUTURIÈRE EN FOURRURES

se charge de

Toutes TRANSFORMATIONS

RÉPARATIONS et NEUF

PRIX TRÈS MODÉRÉS

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

## Journée de Huit heures

L'avis du ministre du Travail

M. Peyronnet, ministre du travail, assistant le 28 octobre au banquet de clôture du VII<sup>e</sup> Congrès national de la Coopération Ouvrière de France, abordant la question de la loi de huit heures, qui avait fait l'objet d'un vœu du Congrès, en a vanté, à son tour, tous les avantages, insistant notamment sur le système des récupérations qui permet, dans certaines industries et pour un temps donné, de faire 8 h. ½, 9 heures et même 9 h. 20 de travail.

« Elle peut s'adapter à toutes les exigences industrielles et commerciales, a-t-il déclaré. Ne prévoit-elle pas, en effet, des modalités différentes pour chaque industrie ? Et, du reste, cette loi mérite-t-elle toutes les critiques dont elle est l'objet ? On méconnaît trop son véritable mécanisme, les grandes facilités de récupération, de dérogation, qu'enregistrent les décrets pris pour son application.

» N'apporte-t-elle d'ailleurs pas à la classe ouvrière de réels bienfaits ? L'utilisation des loisirs entraîne les plus heureuses conséquences au point de vue social : c'est l'exode vers la banlieue avec les logements spacieux et salubres ; c'est l'accroissement chaque jour plus intense des jardins ouvriers ; c'est la fréquentation plus suivie des cours professionnels et des bibliothèques populaires ; c'est la diminution de l'alcoolisme.

» Laissons-lui affirmer ses résultats ; prenons le temps de la juger, et nous verrons que le principe qu'elle formule : diminution de l'usure ouvrière, est un capital que la nation saura récupérer pour son plus grand bien ».

M. Albert Peyronnet a affirmé qu'à l'étranger l'industrie est soumise aux mêmes conditions de travail. Et il a ajouté :

« Si nous étions si handicapés qu'on veut bien le dire, nous ne pourrions pas exporter. Or, depuis quelque temps, les statistiques officielles sont là pour le prouver, l'exportation de nos produits fabriqués a augmenté dans de sensibles proportions. Si la loi de huit heures avait été néfaste, aurions-nous à enregistrer de tels résultats. (Journée Industrielle 29-30 octobre 1922) ».

Lors de la discussion du budget du ministère du travail, à la Chambre des Députés, le 24 novembre, M. Peyronnet, sans vouloir s'étendre sur la question des 8 heures qui doit faire l'objet d'un débat spécial, y a cependant fait allusion déclarant notamment :

« J'apporte ici le point de vue gouvernemental, de même que je l'avais apporté lorsque j'avais eu l'honneur d'être entendu devant votre commission.

» Jamais, dans sa pensée, il n'a été question de porter atteinte à la loi sur la durée du travail. Cette loi, au surplus, est éminemment souple, on peut le dire ; le législateur l'a faite telle qu'elle se prête à toutes les modalités qu'imposent les circonstances ; elle peut, par le système des dérogations, s'adapter aux cas les plus divers et se modeler en quelque sorte sur eux ; et ces modalités peuvent être revisées toutes les fois que l'expérience en démontre la nécessité.

» C'est par une méconnaissance de son mécanisme qu'on a pu lui imputer des méfaits injustifiés.

Je le répète, si certains accords ont été attaqués, c'est par ignorance ; cette méconnaissance est telle qu'on a souvent incriminé la loi au sujet de certaines industries pour lesquelles aucun règlement n'était encore intervenu, et qui, par suite, n'étaient soumises qu'à l'ancienne limitation ».

Après avoir rappelé brièvement que l'application de la journée de 8 heures a permis aux travailleurs de participer plus largement à la vie éducative, familiale et sociale, et indiqué les résultats déjà obtenus dans ce domaine, le ministre du travail a conclu :

« On peut donc affirmer hautement que la loi de 8 heures, au point de vue social, n'a pas fait faillite. (J. O. du 25 novembre 1922, pages 3452-3) ».

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

## Fête d'Hiver Syndicale

Notre Syndicat féminin nantais a beau n'être encore qu'un jeune, il est cependant très traditionaliste. Il aime que chaque année lui ramène ses réunions graves ou gaies, et il y est fidèle.

Et c'est pourquoi dans quelques semaines il y aura grande fête au Syndicat, la grande fête d'hiver. Comme elles sont dans le souvenir de toutes, celles si réussies, des années précédentes ! Mais cette année... oh ! cette année, nous gâtons tout à fait nos syndiquées puisque nous les convions à l'audition d'une œuvre de Mme Allote de La Fuye.

Le nom du délicat auteur du « Maître de la Mort », de « Sainte Geneviève » est l'assurance de la soirée charmante préparée à nos syndiquées.

C'est au pays d'Italie, au pays du doux poverello d'Assise que nous les mènerons. Et l'histoire merveilleuse qu'elles écouteront sera toute imprégnée de son exquise bonté, triomphant contre toute apparence de l'égoïsme et de la jalousie. Que de jolies pages fines en ce livret, que d'apparitions gracieuses, que d'harmonie.

Toutes nos syndiquées, réjouissez-vous à l'avance et invitez vos parents, vos amis à cette bonne soirée. Elle aura lieu le dimanche 21 janvier, dans la salle du Chapeau-Rouge.

Ouverture des portes à 14 heures.

Rideau à 14 h. 30.

Selon la coutume, nous aurons buffet pendant les entr'actes et tirage de la tombola après la pièce.

Prix des places : 2 fr. et 1 fr. Pour le numérotage, 0 fr. 50 en plus ; s'adresser à la Conciergerie du Chapeau-Rouge.

## FAMILLE SYNDICALE

Le mariage de Mlle Marcelle Rondeau et de M. Maurice Lemoine sera célébré le lundi 22 janvier, à 11 heures, en l'église cathédrale, autel de la Sainte Vierge.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur.

## Syndicat de l'Aiguille

(Sainte-Anne)

## NECROLOGIE

Mlle Cointet, conseillère, de la section Sainte-Anne, vient d'avoir la douleur de perdre son père, le 26 novembre dernier.

Enlevé assez promptement à son affection, nous comprenons combien la séparation dût lui être cruelle.

Nous recommandons à nos chères syndiquées de demander pour Mlle Cointet la force et le courage nécessaires pour supporter une si grande épreuve, ainsi que l'assurance de nos plus ferventes prières pour le repos de son père tant regretté.

La Secrétaire.

## SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire semble vouloir suivre le mouvement syndical catholique actuel.

L'année dernière, c'est-à-dire en 1921, se fondait le Syndicat des Dames employées et ouvrières, qui compte aujourd'hui environ 100 membres.

Bientôt, nous l'espérons du moins, nous aurons aussi des Syndicats d'employés et ouvriers, ainsi qu'un nouveau Syndicat de dames dans la paroisse de Méan.

C'est un encouragement pour les Syndicats chrétiens. M. Gustave Pressensé, président de l'U. D., dans une réunion provoquée par M. l'abbé Crépel, curé de Saint-Gohard, pour le samedi soir 16 décembre, a-t-il fait comprendre aux employés et ouvriers catholiques présents à la réunion l'intérêt qu'il y avait pour eux et pour le mouvement syndical chrétien tout entier à se fonder au plus tôt.

La causerie s'est terminée par la promesse de s'organiser sans tarder.

L'amélioration du sort des travailleurs a été la préoccupation constante de l'Eglise.

L'esclavage a sévi depuis la plus haute antiquité, il disparaît peu à peu avec le christianisme.

Jésus-Christ a affranchi les travailleurs en se faisant ouvrier lui-même ; il a proclamé la dignité du travail pour tous : riches comme pauvres.

L'Encyclique signale les maux dont souffrent les travailleurs : 1<sup>o</sup> Suppression des corporations : Au XIII<sup>e</sup> siècle les artisans, groupés dans leurs corporations, connurent une vie de prospérité et de bien-être que peut-être nos siècles modernes de reverront pas. 2<sup>o</sup> La laïcisation des lois : En effaçant le nom de Dieu de ses institutions, l'homme n'a plus poursuivi la justice, mais la liberté qui est devenue l'oppression des faibles par les forts. Cette prétendue émancipation du travailleur par la Révolution française aboutissant à cette « liberté de mourir de faim » (Cardinal Manning).

3<sup>o</sup> Une usure dévorante : L'homme ne travaille pas qu'avec ses mains, il lui faut des outils, des machines, des matières premières, toutes choses fournies par le capital : le capital est indispensable au travail. Mais quelquefois le capital prétend tirer des bénéfices de travail par des manœuvres usuraires, manœuvres de bourses, etc., abus signalés dans l'Encyclique.

4<sup>o</sup> L'accaparement de l'Industrie et du Commerce qui provoque la disparition du petit commerce et de la petite industrie, toutes anonymes, dans lesquelles le patron n'existe plus.

Pendant la durée du XIX<sup>e</sup> siècle, les travailleurs isolés, privés de toute protection, ont été souvent victimes de regrettables abus ; ils cherchèrent alors à se grouper pour défendre leurs intérêts.

Au lieu de supprimer complètement les corporations (loi Chapelier 1791) il aurait fallu les améliorer.

En 1848, les ouvriers se heurtent à une hostilité systématique du pouvoir ; en 1849 cette industrie disparaît.

Les lois de 1864 et de 1873 tolèrent ce mouvement d'Associations.

La loi de 1884 ne fit que sanctionner un état de choses existant depuis longtemps déjà, quoique simplement toléré.

Par sa parole ardente, Albert de Mun eut une large part dans l'adoption par la Chambre de cette loi de 1884, si favorable aux Syndicats professionnels.

Avec cette loi, les catholiques pouvaient regagner le terrain perdu, grouper les ouvriers catholiques sur le terrain professionnel, sceller à nouveau l'alliance de l'Eglise et du peuple.

..

Mais en dehors de ce mouvement d'union basé sur la justice et la charité, se créa le socialisme. Source de maux, hélas ! parce que faussé dans ses principes. Les socialistes poussent à la haine des classes. Ils rejettent toute propriété privée, prétendant à une répartition égale des biens entre tous les citoyens, sous le contrôle de l'Etat. Théorie absurde et irréalisable que Léon XIII dans son Encyclique a si justement jugé : « L'égalité tant rêvée par les socialistes ne serait que l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et dans la misère. »

L'expérience n'a que trop démontré que le socialisme ne reformera jamais la société. Ce qui rend une nation prospère c'est l'ordre et la moralité comme base de la famille, la probité des mœurs, le respect de la justice, la pratique de la religion.

Ces deux études furent commentées avec précision à notre bel auditoire syndical. Le 12 novembre, M. Catta, de sa claire et lumineuse parole, nous fit le tableau des maux dont souffrait la société, quand Léon XIII écrivit sa remarquable encyclique.

Le dimanche 10 décembre, M. le chanoine Ménard, si documenté sur la question sociale, appuya l'étude lue en sa présence par l'exposé des utopies du socialisme et du ferment de discorde qu'il a été dans le monde du travail. L'heure abrégée cette causerie si particulièrement intéressante, écoutée avec tant d'attention. Elle sera reprise le dimanche 14 janvier.

Déléguée section Saint-Pierre : Mlle Chiron.

Déléguées section Chantenay : Mlles Prin et Morel.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Adopté.

Recrutement. — Depuis la dernière réunion, neuf nouvelles adhésions.

Cercle d'Etudes. — L'envoi de convocations donne un excellent résultat. Très belle et très attentive assistance au 2<sup>e</sup> Cercle. Le sujet (Suite de l'étude de l'Encyclique Rerum Novarum) est du reste particulièrement intéressant.

Mlle J. Martin a fait l'étude et M<sup>e</sup> Catta, avec son inépuisable dévouement, y a ajouté des explications si nettes et si claires.

Mlle Régnier fera l'étude de décembre.

Assemblée générale. — Mme Simon, retenue à Paris pour raison de santé, n'a pu venir comme nous le lui avions demandé.

Notre assemblée générale syndicale aura lieu sous la présidence de M. Pressensé, président de l'U. D.

A l'issue de la réunion, vote pour le renouvellement d'un tiers des membres du bureau.

Il sera adressé une convocation à tous les membres du Syndicat.

Commission des Fêtes. — Par une circonstance inattendue, la fête organisée par la section de Chantenay n'a pu avoir lieu à la date indiquée. Elle est reportée au dimanche 14 janvier.

Grande fête syndicale. — Comme chaque année le Syndicat organise une soirée récréative. Le « Messenger » en indique le programme et la date.

Kermesse. — Il faut, dès à présent, songer à la kermesse et en prévoir l'organisation. Y songer, trouver des idées nouvelles.

## Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

## NOS SECTIONS

Section Saint-Pierre — Réunion syndicale  
du 19 novembre 1922

La séance de réouverture des réunions syndicales de la section Saint-Pierre a eu lieu le dimanche 19 novembre, sous la présidence de Mlle Nicol et de notre présidente, Mlle Chiron.

Une cinquantaine d'adhérentes y assistaient.

Mlle Croué, membre du bureau syndical et conférencière déjà très appréciée, fait la causerie sur « l'esprit et le sens syndical ».

Elle compare cet esprit syndical à celui qui unit les membres dans une famille. Ce groupement de travailleurs n'a pas pour but un intérêt particulier, mais le souci, le désir de toujours plus d'amélioration de l'état actuel des choses.

La conférencière développe l'influence que peut avoir cet esprit dans la société, le profit que l'on pourrait retirer de toutes ces initiatives orientées vers un but commun.

De chaleureux applaudissements expriment à Mlle Croué l'intérêt de l'auditoire, et le souhait lui est exprimé, de l'écouter à nouveau.

Puis une exhortation est adressée pour qu'une active propagande soit faite par chacune dans son milieu, et que cette année soit particulièrement féconde.

Avant de clore la séance, la présidente rappelle l'assemblée générale syndicale et les élections.

La Secrétaire : M. L. S.

## RÉSUMÉ

du Cercle d'Etudes des 12 Novembre et 10 Décembre

A la fin du siècle dernier, la question ouvrière avait revêtu une acuité particulière. Léon XIII aborde résolument la question dans sa célèbre encyclique « Rerum Novarum ».

La religion « seule » est capable de détruire le mal dans sa racine ; la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes.

Fouritures Générales  
pour l'Électricité

R. BENEDETTI

1, Rue Santeuil — Téléphone 19.26  
NANTES

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE &amp; JAMIN

- - SUCCESSEURS - -

Téléph. 4.81 — 9 &amp; 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet